

Avertissement sur les polices

Des restrictions s'appliquent à la copie de logiciels de polices en vue de leur utilisation par un prestataire de services. Vous devez respecter les lois en vigueur en matière de copyright ainsi que les termes de votre accord de licence. Pour un logiciel de polices sous licence d'Adobe, votre accord de licence vous autorise à fournir une copie de la ou des polices que vous avez utilisées dans un fichier à un imprimeur professionnel ou tout autre prestataire de services, lequel est autorisé à utiliser la ou les polices pour traiter votre fichier, à condition qu'il vous informe qu'il est autorisè à utiliser ce logiciel. Pour les autres logiciels de polices, procurez-vous les autorisations nécessaires auprès de votre fournisseur

(Arrière-plan

OK